

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Mesnil-Saint-Père**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2024**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	8	8 + 2 pouvoirs

Date de convocation  
26 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle de la Mairie, sous la présidence de **Pascal HENRI**, Maire.

Présents : **BERTOUT Emilie, BOUILLET Francis, BREVOT Gérard, COLLOT Françoise, GAURIER Jacques, HENRI Pascal, LOYER Gilles, VANDERHOEVEN Sylvie.**

Absents : **CROIX Mylène.**

Représentés : **NICOLLE François à LOYER Gilles, PRIEUR Brice à HENRI Pascal.**

**Madame BERTOUT Emilie** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : TARIFS LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE**  
**N° de délibération : 45\_2024**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 4 septembre 2020 fixant les tarifs de location du terrain de l'espace St André et de la salle polyvalente. Il demande au Conseil Municipal de revoir les montants en raison de l'augmentation des frais de fonctionnement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

MAINTIENT le tarif de location du terrain Saint André à 2,50 € par jour et par personne.

DECIDE d'augmenter les tarifs de location de la salle polyvalente comme suit :

Durée	Domiciliés dans la commune	Hors commune	Associations commune	Associations hors commune
2 heures	15 €	25 €	gratuit	15 €
1/2 journée	65 €	130 €	gratuit	65 €
Journée	100 €	200 €	gratuit	100 €
Weekend	180 €	360 €	gratuit	180 €
Caution salle	500 €	500 €	gratuit	gratuit
Caution ménage	50 €	50 €	gratuit	gratuit
Forfait chauffage	20 € du 15/10 au 15/04	20 € du 15/10 au 15/04	gratuit	20 € du 15/10 au 15/04

Les associations hors commune seront facturées selon la tarification appliquée pour les résidents de la commune.

Les associations de la commune bénéficient de la salle à titre gratuit en fonction des disponibilités de la salle et de l'espace Saint-André.

Les camps scouts sont accueillis à titre gratuit à l'espace Saint-André dans la limite de deux groupes par année. En contrepartie, il leur est demandé de procéder au ramassage des déchets jetés aux abords de leur lieu d'accueil et le long du sentier du Lapin Blanc.

DECIDE de créer un tarif spécial pour la saint Sylvestre à 180€ pour les résidents et à 500€ pour les non-résidents.

PRECISE que ces tarifs seront applicables à compter du 1er janvier 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 03 décembre 2024  
Pascal HENRI,  
Maire



Pascal HENRI  
2024.12.02 18:05:27 +0100  
Ref:7706630-11566281-1-D  
Signature numérique  
le Maire